

INFO OLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



SANS
certiphyto

11 juillet 2017

INFOLIVE n° 10

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

↪ Sur le site internet de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

↪ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformatons>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE La mouche est présente dans tous les secteurs. En règle générale, le niveau de risque est normal, mais élevé dans certaines régions. Il est absolument impératif que vos parcelles soient protégées.

DALMATICOSE Pour limiter les risques de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.

IRRIGATION Poursuite des arrosages.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Occitanie Occidentale



Rhône-Alpes

MOUCHE

☞ Observations * :

La baisse de température enregistrée à partir du 29 juin a stimulé l'activité des mouches. Le BSV n°8 du 11 juillet 2017 et le réseau de piégeage de l'Afidol rapportent que la mouche est maintenant présente dans tous les secteurs (<http://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages>), et à des niveaux très variables même localement : de quelques mouches par semaine à plus d'une dizaine capturées par jour.

En moyenne, sur l'ensemble du territoire oléicole, les piégeages observés la semaine dernière ont été supérieurs à ceux des années 2015 et 2016 à la même période. Mais, ces niveaux de captures restent toutefois normaux pour un début de mois de juillet.

Ce rafraîchissement a entraîné des pontes dans les parcelles qui n'étaient pas protégées. Ainsi, aujourd'hui, on commence à observer les toutes premières larves nées de ces pontes. Dans les zones précoces, ces dégâts entraîneront le début du deuxième vol vers fin juillet ou début août.



Mouche de l'olive

☞ Évaluation du risque :

Dans tous les secteurs les olives sont réceptives aux mouches. Le risque de ponte est estimé normal à élevé. Dans la Drôme, et l'ouest des Alpes-Martimes, le risque est particulièrement élevé.

☞ Préconisations :

Partout, dans tous les secteurs, il est absolument impératif que les barrières minérales soient mises en place. Si ce n'est pas le cas : faites-le sans tarder (voir page suivante). Aussi, dans l'hypothèse où vous n'auriez toujours pas traité et que vous capturerez au moins une quarantaine de mouches par piège et par semaine, alors vous pouvez appliquer un traitement insecticide.

La qualité de la récolte se joue dès maintenant : soyez-en bien conscients et restez vigilants.

L'année dernière, on se souvient que les oléiculteurs qui n'avaient pas traité au moment de la baisse des températures du 14 juillet, s'étaient fait déborder fin août par une forte population de mouches.

Dalmaticose

La progression de la dalmaticose augmente d'année en année et progresse vers l'ouest. Des dégâts ont été observés cette année dans le secteur de Montpellier. Le développement de cette maladie étant systématiquement associé aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une **bonne protection préventive contre la mouche** pour limiter le risque de dalmaticose. Nous insistons donc sur **l'importance des barrières minérales (argile) en ce début de saison** pour limiter le risque de dalmaticose, plus particulièrement sur les secteurs fortement touchés en 2016.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison.

- Première application dès que les olives font plus de 8-10 mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après 20 mm de pluie.

Actuellement, deux spécialités commerciales à base d'argile, utilisables sans Certiphyto, bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché en tant que produits phytopharmaceutiques de lutte contre la mouche de l'olive. Ces deux produits sont *Argi Jardin* et *Fructifia*.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Argi Jardin, Fructifia</i>	<i>Kaolin 99 %</i>	<i>3 g/m²</i>	<i>Sans classement toxicologique</i>	<i>6</i>	<i>Oui</i>

D'autres produits existent, mais ils ne disposent pas d'homologation phytosanitaire. Leur efficacité et leur innocuité ne sont donc pas méthodiquement vérifiées. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'utiliser ces produits. Ces produits peuvent être utilisés à la dose de 500 grammes pour 10 litres d'eau (dans le cas d'une application de l'ordre de 600 litres de bouillie par hectare).

Voici une liste (non exhaustive) de ces produits disponibles :

Spécialités commerciales sans homologation	Fournisseur	Matière active
<i>Argi bio</i>	<i>Cerexagri</i>	<i>Argile blanche : Kaolin calciné</i>
<i>Baraka</i>	<i>Agrisnergie</i>	<i>Argile blanche : Kaolin calciné</i>
<i>Argile Bentonitique</i>	<i>Lafaure</i>	<i>Argile grise : Smectite</i>
<i>Argivert UP20</i>	<i>Argile du Velay</i>	<i>Argile verte</i>
<i>Mouch'clac Arbo</i>	<i>Protecta</i>	<i>Talc</i>
<i>Invelop</i>	<i>Compo</i>	<i>Talc</i>
<i>Caliamu</i>	<i>Provençale</i>	<i>Carbonate de calcium</i>

➤ INSECTICIDE CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

L'insecticide autorisé contre la mouche est le Decis J. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec ce produit déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ce produit doit être utilisé au moment où l'activité de la mouche est la plus importante, c'est-à-dire quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (8 à 10 mm). Pour appliquer ce produit nocif, veillez à bien vous équiper de protections : combinaison, gants, masque, bottes.

La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.



Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Decis J</i>	<i>Deltamethrine 15 g/L</i>	<i>0,8 mL/L</i>	<i>Très toxique et inflammable</i>	<i>3</i>	<i>Non</i>

IRRIGATION

Les olives atteignent le stade du durcissement du noyau dans les secteurs les plus précoces. A ce stade, la multiplication cellulaire des olives est quasiment terminée et les chutes physiologiques de petits fruits se font plus rares. Une fois le durcissement du noyau atteint, il est possible d'espacer les arrosages et ainsi provoquer de légers stress hydriques pour améliorer la qualité globale de l'huile. Cette conduite de l'irrigation ne peut être envisagée que sur des oliviers arrosés par micro-jet ou par un grand nombre de goutteurs (au moins 8 goutteurs par arbre). Si le nombre de goutteurs est insuffisant ou si l'olive est destinée à la confiserie, les apports doivent être rapprochés pour améliorer la disponibilité de l'eau.

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont légèrement progressé en raison de la remontée des températures. Les pluies ont généralement fait défaut, sauf dans les Alpes de Haute-Provence où quelques pluies orageuses ont été relevées (jusqu'à 35 mm à Manosque).

Relevés météo du 3 juillet au 9 juillet 2017		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		6	6,3	5,3	4,9	5,5	4,9	6,1	6,2	5,9	5,0	4,9	4,8
Cumul en mm sur la semaine	ETP	42	44	37	34	38	35	43	43	41	35	34	34
	Pluies	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

☞ **Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des dernières précipitations :**

- **pluies cumulées inférieures à 10 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 10 à 15 % par rapport aux préconisations ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm** : réduisez les apports en eau de 20 à 40 % par rapport aux recommandations ci-dessous.

☞ **Apports à prévoir sur un verger adulte ne bénéficiant d'aucune précipitation :**

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,9	3,0	2,6	2,3	2,6	2,4	2,9	3,0	2,8	2,4	2,3	2,3
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	4,3	4,5	3,8	3,5	3,9	3,6	4,4	4,4	4,3	3,6	3,5	3,5
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,4	1,5	1,3	1,2	1,3	1,2	1,5	1,5	1,4	1,2	1,2	1,2
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		18,0	18,8	15,9	14,7	16,4	14,8	18,3	18,5	17,8	15,0	14,7	14,5

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM